

## 5 - Vote du Budget Primitif 2020 Assainissement commune Eve

Après avoir remis tous les documents nécessaires à la compréhension de l'établissement du budget, Madame le Maire présente par chapitre et en détails les chiffres du budget primitif 2020 tant en investissement qu'en fonctionnement; elle fait observer la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des subventions d'investissement.

La part variable du tarif de l'eau est en augmentation de 0.5666 €/m3 :

- Sur la partie assainissement, nous subissons une augmentation de la SAUR de 0.3155 €/m3 du fait

Du règlement d'une antériorité.

- Sur la partie distribution d'eau, la part collectivité est en augmentation de 0.25 €/m3.

Le budget est voté en équilibre avec l'accord du Receveur Municipal :

<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses	43 498.42	Dépenses :	107 396.02
Recettes	43 498.42	Recettes :	111 947.10

Après délibération, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » le Budget 2020.

## 6 -Vote du compte de Gestion 2019 Budget assainissement Commune Eve.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes du bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>ER</sup> janvier au 31 Décembre 2019, y compris celle relative à la journée complémentaire.
- 2° Statuant l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.** Après délibération, le Conseil Municipal vote « à l'unanimité » le compte de gestion 2019.

## 7 – fibres optiques

Madame le Maire indique que la participation financière à la commune relative au réseau Oise Très haut débit A été payée le 15/12/2016 pour un montant de 65 120 €.

Il convient d'amortir cette somme sur 20 ans à compter de 2020 soit la somme arrondit à 3256 € par an (mandat au 6811 – chapitre 042 et titre au 280413 – chapitre 040 )

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour amortir cette somme et inscrire chaque année, les crédits nécessaires au budget.

## 8 – concessions cimetières

Mme le maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de revaloriser le montant de l'achat d'une concession perpétuelle soit de 350 € actuellement à 400 €.

Après délibération l'ensemble des membres acceptent à « l'unanimité » l'augmentation.